

# VOCABULAIRE DU COLLEGE

**Atelier** : Se déroule généralement entre 13h10 et 14h sous la direction d'un(e) enseignant(e). On s'y inscrit au début de l'année et ce n'est pas obligatoire (exemple : bien être, danse, musique, échecs...).

**Bureau de la Vie scolaire** : Dirigé par le CPE, il est composé des surveillants du collège. C'est là que tu dois te rendre si tu es en retard, si tu as des problèmes avec des camarades... On y trouve également l'ensemble des Ipads de la classe mobile.

**Carnet de correspondance (ou carnet de liaison)** : Petit cahier dans lequel on trouve toutes les informations importants sur la vie au collège : il y a ton identité, ta classe, ton emploi du temps, le règlement intérieur et toute la correspondance avec tes parents (absences, sanctions...). ATTENTION !! Il faut le faire signer tous les jours par tes parents.

**Permis (ou carte) à points** : Dans le carnet de correspondance se trouve une partie « sanctions ». A chaque infraction commise, tu perds un nombre de points sur ton permis. Bien entendu, tu as la possibilité de récupérer des points.

**CDI** : Centre de Documentation et d'Information. On y trouve des livres, des revues mais aussi un ordinateur et des Ipads pour se connecter à Internet. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide pour son travail à la professeure documentaliste ou tout simplement lire pour le plaisir.

**Consignes** : Ensemble des exigences qu'un(e) enseignant(e) impose dans chaque travail donné aux élèves.

**CPE** : Conseiller Principal d'Education. Il est le responsable du bureau de la Vie scolaire. Son rôle est de veiller à ce que tout se passe bien dans le collège, en dehors des cours...

**Délégué** : C'est un(e) élève élu(e) par sa classe, afin de représenter ses camarades, par exemple lors des conseils de classe.

**Demi-pension** : Elève qui est inscrit à la « demi-pension », c'est-à-dire qu'il reste déjeuner à la cantine. On appelle « externes » les élèves qui ne mangent pas à la cantine.

**Devoirs Faits** : Ces heures se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 17h et 17h50. Elles ont lieu sous la direction d'un(e) enseignant(e) qui aide les élèves à faire leurs devoirs. On s'y inscrit au début de l'année et ce n'est pas obligatoire.

**Discipline** : C'est le synonyme de matière, comme français, mathématiques, EPS...

**Emploi du temps** : C'est un tableau qui t'indique les heures des cours et les différentes salles où tu dois te rendre.

**Gestionnaires** : Ce sont les personnes qui s'occupent de la gestion financière, du budget du collège.

**Heure de vie de classe** : Heure obligatoire. Elle permet de discuter avec le professeur principal du travail et de la vie au collège.

**Intercours** : C'est le moment qui sépare les heures de cours. Il dure environ 5 minutes et te permet de changer de classe si nécessaire. ATTENTION !! Il est interdit de sortir de la classe si le cours suivant s'y déroule !!

**Module** : Heure obligatoire, sous la direction d'un(e) enseignant(e) durant laquelle on ne travaille pas forcément une discipline (par exemple la philosophie, la lecture de la presse...)

**Permanence (ou perm')** : Salle dans laquelle les élèves sont accueillis quand ils n'ont pas cours.

**Règlement intérieur** : C'est un texte qui fixe les règles à appliquer au collège ; le signer est la preuve que tu l'as lu et que tu t'engages à le respecter.

**Secrétariat ou Accueil** : C'est le lieu où tu dois t'adresser pour tout ce qui concerne les documents administratifs tels que : dossiers de réinscription, bourses des collèges, paiements des frais de scolarité (chèques ou espèces)...